

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 25 AVRIL 2022

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pozières, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BIERWALD Dominique, Maire.

<u>Date de convocation</u>: 19/04/2022 <u>Date d'affichage</u>: 02/05/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 10 pouvoirs : 1 Votants : 11

<u>Etaient présents</u>: MM Bierwald Dominique, Thuilliez Jean-Louis, Lallier Pierre Jean, Bierwald Marie-Josée, Lesage Xavier, Delattre David, Drocourt Ludovic, Boubert Christine, De Sousa Anthony, Deguisne Stéphanie Formant la majorité des membres en exercice;

Etaient Absents excusés : Caruel Willigise (qui a remis pouvoir à Bierwald Marie-Josée)

La séance est ouverte

M. THUILLIEZ Jean-Louis est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

Compte-Rendu du 6 avril 2022 :

Monsieur Lesage revient sur la suppression en janvier 2022 des 30€ mensuels accordés auparavant à l'employé municipal pour compenser ses déplacements professionnels avec son véhicule personnel.

Il s'étonne que cette décision n'ait pas fait l'objet d'une délibération.

Monsieur le Maire et Monsieur Thuilliez expliquent que l'octroi de ces 30€ n'avaient, selon eux, pas fait l'objet d'une délibération de l'ancienne municipalité et que c'est en réunion d'adjoints qu'ils ont pris la décision de convoquer l'employé pour lui expliquer leurs choix.

Monsieur LESAGE rappelle que lors de la réunion du 15 février 2022, Monsieur le Maire avait expliqué au Conseil Municipal que seuls les comptes-rendus seraient affichés en mairie. Les procès-verbaux seront quant à eux disponible à la lecture en mairie.

Monsieur LESAGE déplore que malgré ses passages à la mairie, le procès-verbal n'était pas disponible à la lecture.

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu retrace les décisions prises par le conseil municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sans détailler les débats. Il est de la responsabilité du Maire de procéder à son affichage sous huitaine après la date du conseil. Le procès-verbal, rédigé par le secrétaire de séance est un document distinct, il doit être disponible en mairie.

Monsieur le Maire souligne qu'il est difficile de rédiger un procès-verbal exhaustif des débats et qu'il cherche à améliorer ce point.

Le conseil municipal adopte le compte-rendu, Monsieur LESAGE ajoute la mention « incomplet » à sa signature

Fiscalisation de la participation 2022 au SISCO de Pozières

Monsieur le Maire explique que le comité syndical du SISCO de Pozières auquel appartient la commune a fixé la contribution pour l'année 2022 à 51 176.65 €. Cette participation comprend les frais de fonctionnement du syndicat scolaire et les frais de scolarité des élèves. L'effectif de la rentrée scolaire 2021/2022 est de 8 élèves pour Pozières et 4 élèves pour Contalmaison. Le montant global des contributions s'élève à 51 176.65 € soit 34 117.65 € pour 8 élèves à Pozières et 17 058 € pour 4 élèves à Contalmaison.

Monsieur le Maire propose de fiscaliser la totalité de la contribution de la Commune, soit 34 117.65 €

Pour: 7 Contre: 1 Abstention: 3

Approbation du Compte de Gestion 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 du receveur municipal qui ne fait l'objet d'aucune observation ni réserve.

Pour: 7 Contre: 0 Abstentions: 4

Adoption du Compte Administratif 2021

Le Compte Administratif communal 2021 est présenté au Conseil Municipal. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 120 946.76 € et les recettes à 157 975.40 € (soit 37 028.64 € d'excédent en fonctionnement). Les dépenses d'investissement s'élèvent à 41 143.12 € et les recettes à 11 822.48€ (soit 29 320.64 € de déficit en investissement).

(soit 37 028.64 € d'excédent en fonctionnement). Les dépenses d'investissement s'élèvent à 41 143.12 € et les recettes à 11 822.48€ (soit 29 320.64 € de déficit en investissement).

Observations du Conseil:

Monsieur LESAGE s'étonne du doublement des factures d'assurances. Après examen des factures, les contributions de 2022 ont été payées sur 2021.

Monsieur DELATTRE souligne les dépenses élevées liées au contrat du photocopieur et à l'entretien du tracteur. Il se demande si des économies ne seraient pas réalisables sur ces articles.

Monsieur le Maire explique que les factures concernent la location du photocopieur (280€ trimestriel), la maintenance et les copies (encre).

Pour le tracteur, celui-ci a 20 ans et des frais sont à prévoir régulièrement.

Le Maire ne prenant pas part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il quitte la salle et Monsieur Jean-Louis Thuilliez, président, fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Compte Administratif 2021 est adopté.

Pour: 7 Contre: 0 Abstentions: 3

Affectation du résultat

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020 (exercices antérieurs)	Virement à la section d'Inv.	Résultat de l'exercice 2021	Restes à Réaliser 2020	Solde restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest	18 790.74 €		- 29 320.64 €	 	 1	-10 529.90 €
Fonct	187 656.72 €		37028.64 €	<u>-</u>	-	224 685.36€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31-12-20	224 685.36 €			
Affactation abligatoire				
Affectation obligatoire	10.500.00.0			
 à la couverture du besoin d'autofinancement 	10 529.90 €			
virement prévu au BP (cpte 1068)				
•				
Solde disponible affecté comme suit				
*				
 affectation complémentaire en réserves (cpte 1068) 	€			
 affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 	214 155.46 €			
Total affecté au compte 1068				
Town without du compte 1000				
2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31-12-2020				
Déficit à reporter (ligne 002)				
001 Solde 12(4: 12:4:4:	10.520.00.0			
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-10 529.90 €			
002 Résultat de fonctionnement reporté	214 155.46 €			

Pour: 7 contre: 0 abstention: 4

Présentation du Budget Primitif 2022:

Avec l'accord du conseil municipal, le secrétaire de mairie prend la parole. Il explique qu'il n'est pas possible de voter le budget primitif sans avoir voter les taux de fiscalités directes locales.

Monsieur le Mairie propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour et le soumet au vote du conseil.

Pour: 7 Contre: 4 Abstention: 0

Monsieur LESAGE précise que pour qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour, cela doit être abordé en début de séance.

Madame DEGUISNE déplore cette situation et quitte la séance portant le nombre de conseillers présents à 9+1 pouvoirs

Les élus ne parvenant à s'entendre sur le taux de fiscalité, le vote est non valable et une nouvelle réunion sera proposée.

Avec l'accord du conseil municipal, le secrétaire de mairie propose de présenter le Budget Primitif, bien que celui-ci ne pourra pas être voté.

Fonctionnement							
	Dépenses	Recettes					
Proposé	313 069,46 €	135 439.00 €					
Excédent 2021		214 155.46 €					
Transfert vers investissement	36 525.00 €						
TOTAL	349 594.46 €	349 594.46 €					
Investissement							
Proposés	100 144.90 €	100 144.90 €					
Eclairage public	67 615 €	53 090.00 €					
		(subventions)					
Sable aire de jeu	4 000 €						
Capital emprunt	18 000 €						
Déficit 2021	10 529.90 €	10 529.90 €					
Transfert fonctionnement		36 525.00 €					

Les dépenses d'investissement comprennent notamment : Le remboursement du capital de l'emprunt, la couverture du déficit d'investissement 2021 (récupéré dans l'affectation du résultat 2021), la modernisation de l'éclairage public, l'achat de sable pour finaliser l'aire de jeu.

Monsieur LESAGE demande s'il ne serait pas envisageable d'amortir les dépenses d'investissement (il arrondi à la somme de 50000€) sur plusieurs années par le biais d'un nouveau crédit.

Monsieur THUILLIEZ répond que le taux d'endettement de la commune est beaucoup trop élevé pour avoir recours à un nouvel emprunt. Le taux d'endettement est de 280% supérieur aux communes de même taille fin 2020. Il estime également qu'il n'est pas judicieux de contracter un nouveau crédit pour rembourser celui en cours.

Questions diverses

• Madame BIERWALD prend la parole :

Je voudrais vous signaler que suis allée porter plainte parce que quelqu'un a tailladé un des pneus de ma voiture durant la nuit du 06 au 07 avril 2022 à la suite du conseil municipal du 06 avril.

Je porterai plainte si ça se reproduit.

Quand nous avons été élus, j'ai pris en charge le SIVOM, le CCAS, les personnes âgées auxquelles je rends visite à domicile ou à l'hôpital, ou encore en EHPAD. J'ai même réalisé un dossier entier de demande de retraite.

Par la suite, j'ai pris en charge le parterre de la place. Je m'y rends au moins 1h30 par semaine, aidée par Mathieu RISSELIN, 8 ans et parfois par Jacqueline BEDU, 82

ans.

Par contre, pourriez-vous rappeler à vos enfants qu'il y a 3 entrées, afin qu'ils respectent le travail des autres en arrêtant de piétiner les fleurs.

Pour les festivités, je fais acte de présence et je participe au service. Je pense que c'est la place de tout élu. Vous voyez, quand je me couche, je suis en accord avec ma conscience car ce que je fais, je le fais pour les Poziérois.

J'espère qu'il en est de même pour vous quand vous vous couchez.

- Monsieur le Maire explique qu'il a contacté un courtier afin de renégocier l'emprunt pour la salle des fêtes. Celui-ci travaille sur le dossier. Nous attendons les conclusions
- Un projet de mutualisation des assurances est en cours avec le Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

L'ordre du jour étant épuisé, à 22h45 la séance est levée.

Le Maire, M. BIERWALD Dominique	Le 1 ^{er} Adjoint,	Le 2 ^{ème} Adjoint,	Le 3 ^{ème} Adjoint,
	M. THUILLIEZ	M. DE SOUSA	M. LALLIER
	Jean-Louis	Anthony	Pierre
Mme BIERWALD Marie-josée	Mme BOUBERT Christine	M. CARUEL Willigise Absent excusé (pouvoir à Marie-Josée Bierwald)	Mme DEGUISNE Stéphanie Quitte la séance à 20h30
M. DELATTRE	M. DROCOURT	M. LESAGE	
David	Ludovic	Xavier	